

VOIE TECHNOLOGIQUE

Série STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Droit et économie

ENSEIGNEMENT

SPÉCIALITÉ

L'ARGUMENTATION

À la recherche d'une définition

Il faut d'abord distinguer l'argumentation d'autres objets de formation.

Différence entre développement structuré et argumentation

La **dissertation**, dont l'histoire au 19^{ème} siècle est un marqueur important de la formation des élites¹, demande une analyse des termes du sujet, une problématisation, une annonce de plan, un plan en deux ou trois parties servant à amener une conclusion qui se termine par une ouverture du sujet.

La rédaction et la dissertation avaient été remplacées un temps par le **développement structuré** qui est une forme « dégradée » de la dissertation dans laquelle le plan est souvent proposé en filigrane et la problématique partiellement ou totalement énoncée.

Nous allons approfondir la notion d'argumentation (I) avant de proposer une réflexion (II) sur la façon dont nous pouvons contribuer à une meilleure formation de nos élèves à l'argumentation.

L'argumentation : une technique orale pour convaincre

Pour mieux comprendre la notion d'argumentation, il faut revenir à la rhétorique. En effet, rhétorique et argumentation sont données pour synonymes par Chaim Perelman².

Parfois très critiquée par les anciens, notamment du fait des dérives des sophistes, l'argumentation est selon Aristote : un exposé d'arguments qui visent à persuader un auditoire.

C'est, à l'origine, une **technique de l'oral**. Elle est alors utilisée dans le cadre du procès pour **convaincre** les juges d'une thèse. Plus généralement, elle sera utilisée pour emporter l'adhésion des foules (i.e. l'auditoire).

1. Voir De la rédaction à la dissertation

Évolution de l'enseignement de la philosophie dans l'enseignement secondaire en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle

Bruno Poucet <https://journals.openedition.org/histoire-education/844#ftn81>

2. Traité de l'argumentation Chaim Perelman. Editions de l'Université de Bruxelles

L'auditoire

Le concept d'auditoire est particulièrement important dans le cadre de la rhétorique. C'est un acteur essentiel de toute argumentation. Puisqu'elle est destinée à convaincre, l'argumentation **doit s'adapter** aux personnes à convaincre. Les arguments utilisés dépendent en partie au moins de la qualité ou de la nature de l'auditoire. Tenir compte de l'auditoire implique une argumentation «à géométrie variable» à la différence de la démonstration qui, reposant sur le vrai et la logique mathématique, est toujours unique.

« Argumenter implique de se placer dans une posture qui vise à obtenir de son auditoire qu'il modifie un peu ou parfois beaucoup ses convictions »³.

Deuxième approche : l'argumentation diffère de la démonstration

Là où on peut démontrer, il est inutile d'argumenter. En effet, on n'argumente pas contre l'évidence (ni pour d'ailleurs). Le domaine de l'argumentation est celui du vraisemblable, du plausible, du probable, du plaidable⁴.

En cela, l'argumentation diffère radicalement de la démonstration. En effet, Descartes ne tenait pour rationnelles que les démonstrations fondées sur des idées claires et prouvées **et des preuves scientifiques**.

D'ailleurs, *« Dans la tradition française, nous sommes très attachés à l'alternative entre la démonstration rationnelle et l'expression des sentiments. »⁵* On ne peut jouer sur les sentiments pour démontrer alors que pour convaincre...

Pour Descartes, le raisonnement rationnel est univoque, le doute est signe d'erreur : *« toutes les fois que deux hommes portent sur la même chose un jugement contraire, il est certain que l'un des deux se trompe »⁶.*

On est là à l'opposé du principe du contradictoire⁷ énoncé si fortement par Jean Carbonnier à propos du droit. L'important, dans le cadre du procès n'est donc pas de rechercher **la** solution, il y en a forcément au moins deux, mais de construire une argumentation qui emportera la conviction du juge.

La (noble) démonstration est le fruit du raisonnement et de la logique - logique est prise ici au sens de la logique formelle⁸ qui se fonde sur des axiomes.

Le recours à la démonstration ne se justifierait donc pas en dehors des domaines scientifiques.

3. Ph. Breton Convaincre sans manipuler Page 9

4. On pressent que le droit est un terrain particulier de mise en œuvre de l'argumentation

5. Ph. Breton Convaincre sans manipuler Page 17

6. Descartes Règles pour la direction de l'esprit.

7. Le droit s'élabore à partir d'une controverse qui aboutit inéluctablement à deux solutions.

« Le principe du contradictoire, consubstantiel à la notion de procès, a une conséquence capitale pour la conception que l'on doit se faire de la science du droit. La forme juridique du raisonnement, c'est le débat contradictoire, et la science du droit retire de là une irréductible originalité : c'est une science du contradictoire. En contraste avec les autres sciences où un problème ne saurait généralement comporter qu'une solution, tout problème, ici, en comporte au moins deux. Chacune des prétentions contradictoires est, a priori, plaidable, puisqu'on la plaide, et si elle est plaidable, elle est probable. Toute opinion tend à devenir du droit, et il n'y a dans le droit que des opinions diversement probables » Jean Carbonnier Introduction au droit civil Thémis PUF 1992

8. Dont le syllogisme n'est que l'un des aspects. Voir sur ce sujet Aristote dans l'Organon.

Toutefois, par souci d'efficacité, la dissertation ou le développement structuré peuvent s'inspirer des mécanismes de la démonstration pour tenter de mieux convaincre, pour amener le lecteur vers une conclusion nécessaire.

Dans les dissertations, on tente de convaincre (d'enfermer) le lecteur par le recours à une logique formelle. Un lecteur ou un correcteur estimera alors que la pensée est consistante⁹ ou rigoureuse quand bien même certaines « briques » du discours prêteraient à plus large discussion.

Sous la pression du rationalisme¹⁰, l'argumentation est ainsi devenue le parent pauvre de la logique. La philosophie sous l'augure de Platon se consacre au vrai.... La rhétorique au vraisemblable.

« Argumenter c'est proposer [au lecteur ou à l'auditeur] de bonnes raisons d'adhérer à l'opinion qu'on lui propose »¹¹.

L'opinion¹², sous tendue par des arguments raisonnables, ne peut prétendre au statut de vérité soit mais elle ne doit pas non plus être balayée d'un revers de main car, qu'on le veuille ou non, elle constitue le fondement de la plupart des décisions humaines Cf. le concept de rationalité limitée.

L'argumentation suppose la problématisation.

Prenons deux sujets d'économie (issus d'un sujet du baccalauréat STG donc avant la réforme STMG), l'un d'eux appelle à un exposé de connaissances, l'autre à une véritable argumentation.

Quels sont les effets des gains de productivité sur l'économie et ses agents ?
La croissance économique suffit-elle à réduire le chômage ?

Le premier sujet appelle une forme de « catalogue » d'effets qui permet probablement de mesurer les acquisitions des élèves. Il ne permet pas de mesurer la capacité des élèves à construire une argumentation – c'est-à-dire à trouver et organiser des arguments qui justifient une opinion.

On demande implicitement aux élèves de trouver une problématisation et d'organiser leurs idées autour de cette problématisation. Au fond, on leur demande un travail voisin de la dissertation.

9. « Consistance »: caractère d'une pensée qui n'est ni fuyante et insaisissable, ni contradictoire ; fermeté logique d'une doctrine ou d'un argument. D'une manière plus spéciale, un système d'axiomes est dit consistant s'il est non-contradictoire» (A. Lalande, Vocabulaire technique et critique de la philosophie, Paris Puf, 1972, 11^{ème} édition).

10. « Si l'on veut essayer de préciser le sens du mot rationalisme appliqué au contexte perelmanien, il faut d'abord en rappeler la signification courante. Du Vocabulaire technique et critique de la philosophie et de l'Encyclopédie Philosophique Universelle, deux acceptions se dégagent. D'une part le rationalisme est une doctrine s'opposant à l'usage exclusif d'une révélation, d'une croyance religieuse ou d'un sentiment pour connaître ; à leur place, elle prône l'usage des facultés humaines comme la raison ou l'évidence. D'autre part, le rationalisme est une attitude philosophique s'opposant à l'empirisme, refusant de faire des données sensorielles la source principale du savoir humain. « L'argumentation selon Perelman: pour une raison au cœur de la rhétorique » Par Roland Schmetz

11. Ph. Breton Convaincre sans manipuler Page 12

12. « On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire. Elle est le premier obstacle à surmonter. Il ne suffirait pas, par exemple, de la rectifier sur des points particuliers, en maintenant, comme une sorte de morale provisoire, une connaissance vulgaire provisoire. L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement. » Gaston Bachelard in La Formation de l'esprit scientifique.

Le second sujet donne aux élèves une problématique et permet de les engager dans une réflexion personnelle qui mobilise les connaissances acquises ou qui motivent les élèves à rechercher des connaissances nouvelles.

Pour la plupart des notions à construire, on peut concevoir des séquences pédagogiques à partir d'une problématisation.

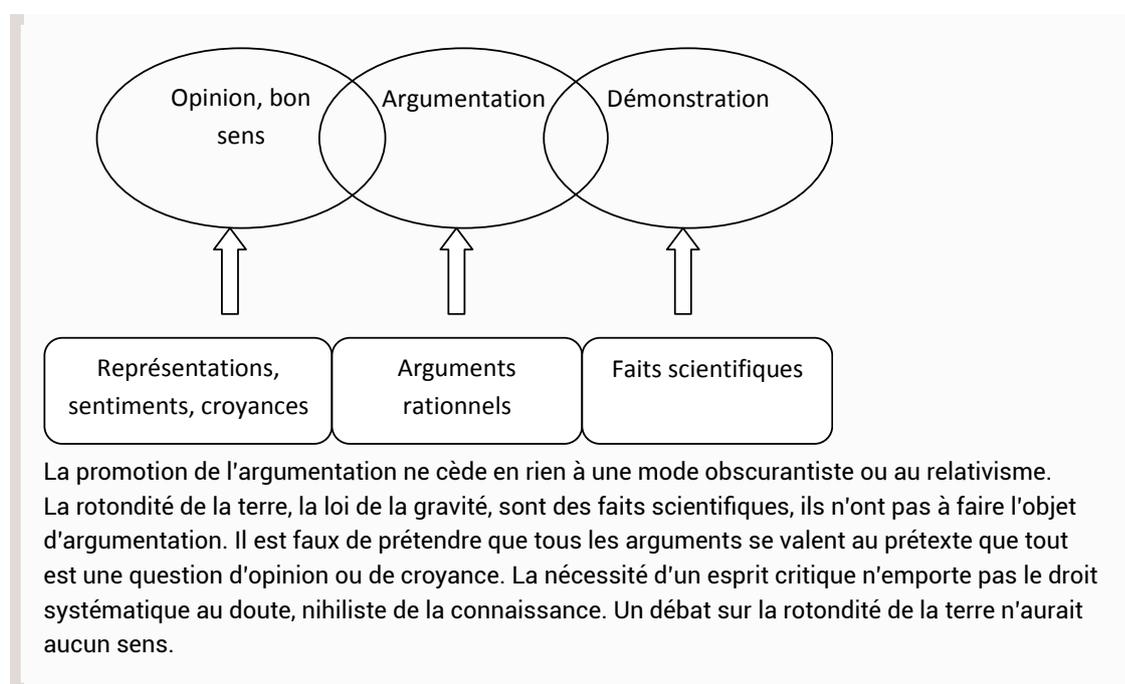
En réfléchissant à la réponse à donner, les élèves ont besoin de rechercher, de mobiliser des connaissances. On peut prendre le pari qu'ils seront ainsi plus impliqués et qu'ils mémoriseront davantage les champs notionnels.

Avant d'approfondir cette notion d'« argumentation », nous admettons :

- qu'on peut identifier des arguments sans proposer une argumentation ;
- qu'une argumentation est un ensemble d'arguments ordonnés en vue d'une conclusion ;
- qu'un argument est un « Indice, preuve qui sert à affirmer ou à nier un fait » au sens commun ou au sens de la rhétorique un « élément de discours servant à étayer un propos ou une thèse »¹³;
- qu'un ensemble d'arguments ne devient une argumentation que par l'effet d'une structuration.

L'argumentation et le sens commun (ou le bons sens)

L'expression d'un sentiment est exclue par nature de la démonstration.
Est-elle également exclue de l'argumentation ?



Il faut distinguer l'acte d'informer de l'expression d'un sentiment.

- **Acte d'informer** - Chômage : « Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. »¹⁴
- **Expression du sentiment** - Chômage : « *C'est la condition terrible de celui qui ne peut plus dignement nourrir sa famille* ».

C'est là une différence supplémentaire entre l'argumentation et la démonstration : l'expression d'un sentiment ne peut venir à l'appui d'une démonstration alors qu'elle peut servir (avec modération) dans une argumentation.

Pour reprendre notre exemple sur le chômage : « *le chômage est si difficile à vivre pour de nombreuses familles qu'il rend indispensable l'intervention des pouvoirs publics* ».

Distinction entre le fait et l'opinion.

Nos élèves (et leurs parents ?) ont une représentation des faits ou des concepts économiques, juridiques ou sociaux qui se rapprochent beaucoup de l'opinion pour ne pas dire trivialement de la conversation de café du commerce.

Ces représentations de base doivent être remises en cause¹⁵. C'est l'un des objectifs de nos enseignements ; elles doivent **néanmoins servir de point de départ à la construction de concepts**¹⁶ plus académiques. La mise à jour des représentations permet aux élèves de construire du sens sur ou à partir de ce qu'ils savent (voir, pour approfondir, tous les travaux de la pédagogie constructiviste). L'acte d'enseigner a pour objectif fondamental ce passage de la représentation profane vers le concept au sens académique.

Exemple en économie : « *Y'a trop de chômeurs qui ne recherchent pas de travail ! D'ailleurs, il y a des offres d'emplois non pourvues dans tous les journaux... d'ailleurs tout le monde connaît une entreprise qui n'arrive pas à recruter. Cela veut bien dire que certains chômeurs ne sont pas très courageux... ou trop bien indemnisés.* »

Cet exemple (à peine exagéré) montre que le recours au sens commun (Cf. Pierre Bourdieu) n'est pas exclusif d'une tentative d'argumentation.

En droit, c'est dans l'exercice de qualification juridique que l'on perçoit le mieux la nuance (et la difficulté) de distinguer le fait de l'opinion. L'argumentation juridique, notamment dans la mise en œuvre du principe du contradictoire¹⁷ suppose à elle seule des développements spécifiques.

En conclusion

« *Argumenter c'est proposer un raisonnement. Pas une démonstration rigide, ni un acte habile de séduction, mais un raisonnement* »¹⁸.

Donner les clés de l'argumentation – écrite et orale - c'est de toute évidence former des citoyens et contribuer à la réussite des élèves¹⁹ dans le système scolaire.

14. Définition Insee

15. « *Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ; car chacun pense en être si bien pourvu, que ceux même qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont.* » René Descartes Le Discours de la méthode

16. Britt Mari BARTH L'apprentissage de l'abstraction Editions Retz

17. Cf. infra

18. Ph. Breton Convaincre sans manipuler Page 12

19. Voilà bien un sujet consensuel pour l'accompagnement personnalisé au lycée.

Former nos élèves à l'argumentation

L'argumentation : une situation de communication

« Toute argumentation s'inscrit dans une situation de communication »²⁰.

En ce sens, une argumentation écrite doit respecter d'évidents critères de forme et de fond.

Une copie bien présentée, avec des sauts de lignes, des décalages de marge pour les différentes sous-parties, sans faute d'orthographe.... augure généralement bien du contenu.

Sans imposer une norme, on ne peut que conseiller aux élèves et aux étudiants de soigner leurs productions écrites de la même façon qu'on leur demande d'avoir une tenue et une attitude adaptées pour les épreuves orales.

Ils doivent tenir compte de leur «auditoire». En l'occurrence, ils doivent comprendre que leur lecteur est un enseignant qui sera nécessairement sensible à la précision des concepts utilisés. Il est donc **judicieux** de définir certains termes clés. Il est également **utile** de montrer au lecteur que l'on connaît l'actualité du sujet et les enjeux de la question posée.

Une introduction sert précisément à cela.

La notion d'argument

Il est intéressant de s'interroger sur ce que représentent les notions d'argumentation et d'arguments pour les élèves. Avant d'aborder avec ses élèves la méthodologie de l'argumentation, l'enseignant peut donc les questionner sur leur représentation de l'argumentation (ensemble des mots voisins ou synonymes), soit à propos d'un débat d'actualité, soit à propos de scènes de la vie scolaire quotidienne.

Exemple :

Un élève n'a pas rendu son devoir.

L'enseignant :

« Pourquoi n'avez-vous pas fait votre devoir à rendre pour aujourd'hui ? »

L'élève, quatre réponses possibles (les élèves ont parfois encore plus d'imagination) :

« J'avais perdu le sujet.

J'étais absent quand vous avez donné le travail à faire.

Je l'ai oublié à la maison.

Il était trop difficile, je n'ai pas réussi à le faire. »

Une discussion peut s'engager avec la classe pour déterminer ce qui peut être admis comme argument – par l'élève – par l'enseignant et quelle est la valeur de chaque argument.

La nature de chacun des arguments cités doit permettre de faire comprendre aux élèves que **l'argument doit être adapté à la personne** (rappelez-vous l'auditoire) à qui il est destiné. En l'espèce, nous vous laissons juge des arguments entendables par un enseignant....

Le repérage d'arguments

Avant de mettre les élèves en situation d'argumenter de façon plus aboutie ou sur des sujets plus complexes, il est intéressant de demander aux élèves ou aux étudiants de **repérer des arguments** dans un texte judicieusement choisi. On portera une attention particulière à la façon plus ou moins explicite dont l'auteur argumente (connecteurs logiques²¹, annonce de plan, présentation du texte, chapeau de l'éditeur...).

Cet exercice doit être adapté en fonction de la matière et du niveau. Il est également possible de faire un travail de classification des arguments relevés²².

Construire des arguments plus complexes

Un argument peut être plus ou moins développé. On n'exigera pas la même précision suivant l'auteur de l'argument ou le contexte.

Exemple :

Pourquoi n'ai-je pas le droit de lancer des boules de neige dans la cour du lycée ?

- Parce que c'est interdit.
- Parce que c'est interdit par le règlement intérieur.
- Parce que l'autorité légitime (le conseil d'administration) a inscrit dans le règlement intérieur lu, expliqué et visé par tous les élèves à leur entrée dans le lycée cette mesure d'interdiction afin de limiter les risques d'atteinte à l'intégrité physique des personnes au collège et de réduire ainsi le risque de mise en cause de la responsabilité civile des personnels chargés de la surveillance et de l'État qui se substitue à eux dans l'indemnisation des dommages aux victimes.

Étoffer un argument revient à construire une **séquence argumentative** qui peut mêler autour de l'argument, sa justification scientifique (recours aux théories), la validation par la jurisprudence ou par la règle, un ou plusieurs exemples illustratifs, un rappel historique, des données statistiques... La séquence argumentative peut aussi contenir la contestation de l'argument opposé ou la limitation de la portée de l'argument.

21. http://eduscol.education.fr/lettres/im_pdflettres/outil-connecteurs-logiques.pdf

22. Voir sur ce sujet la classification faite par Philippe Breton dans son ouvrage (L'argumentation dans la communication Repères la découverte). Il reprend en partie la classification opérée par Chaim Perelman dans son ouvrage de référence.

Exemple :

La dévaluation d'une monnaie permet-elle une amélioration de la balance commerciale ?

Définition :

« Une dévaluation compétitive consiste pour un pays à abaisser le taux de change de sa monnaie au-delà de ce qui serait nécessaire pour tenir compte des données économiques de ce pays (croissance, productivité, inflation, etc.) pour favoriser la compétitivité du pays. *Une dévaluation compétitive permet de doper les exportations.* »²³

Contexte :

Pour la France, cette question ne se pose non pas isolément mais pour l'ensemble des pays de la zone euro.

Par ailleurs, l'euro varie selon un système de change flottant. La dévaluation ne peut être un instrument de politique économique.

La question se pose actuellement au niveau mondial car le cours du Yuan chinois serait très sous-évalué.

Argument :

La dévaluation rend les produits du pays moins chers à l'exportation ce qui permet un accroissement des ventes export.

Par **exemple** : les produits manufacturés français seraient moins chers sur les marchés internationaux en cas de baisse de l'euro, ce qui relancerait les exportations.

Atténuation de l'argument :

Pourtant l'Allemagne est le deuxième exportateur mondial derrière la Chine malgré le cours de l'euro.

Réfutation possible de l'argument :

Une part importante du commerce extérieur de la France est effectuée dans la zone euro (40 à 45 %). Un affaiblissement du cours de l'euro ne changerait donc rien pour cette partie du commerce extérieur.

Conclusion possible de la séquence argumentative :

Une baisse du cours de l'Euro n'aurait que des effets limités sur les exportations.

La construction d'une argumentation

Pour organiser une argumentation, il n'y a pas de méthode infaillible. Pas de plan miracle. On peut classer les arguments en fonction de leur force, de leur caractère admissible...

Lors d'une argumentation orale, certains avancent qu'une argumentation doit se terminer par l'argument le plus fort qui restera en mémoire de l'auditoire.

Il n'y a pas un nombre idéal de parties.

La force de toute argumentation, c'est aussi son point de départ. Il faut impérativement vouloir répondre à la question. Sans opinion ou sans avis, l'argumentation ne sera pas convaincante pour l'interlocuteur ou le lecteur.

L'élève ou l'étudiant doit prendre une position. Celle-ci peut être tranchée ou nuancée mais dans tous les cas, nous lui demandons de trouver les arguments qui amènent à sa conclusion.

Proposer un sujet d'argumentation

L'enseignant (ou le concepteur de sujet) doit veiller à ce que l'exercice proposé appelle réellement à une argumentation et non à un exposé de connaissances.

Ainsi, les questions commençant par « *Dans quelle mesure... Quelles sont les limites...* » n'entraînent pas une prise de position argumentée de la part de l'élève.

De même, le sujet suivant : « *À l'aide de vos connaissances, vous présenterez sous une forme rédigée illustrée d'exemples, les arguments économiques qui caractérisent les deux approches du rôle de l'État dans l'économie.* » (Économie sujet bac STG session de septembre métropole donc avant la réforme STMG) ; invite le candidat à rechercher des arguments mais non à construire une argumentation.

Le bon sujet doit poser une question. Elle doit être suffisamment clivante pour inciter l'élève à prendre position. Suivant ses objectifs pédagogiques, l'enseignant mettra à disposition des ressources ou des indications bibliographiques et sitographiques.

Quelques exemples :

1. L'économie française doit-elle se passer de l'énergie nucléaire ?
2. La recherche de la croissance économique est-elle compatible avec les objectifs du développement durable ?
3. Faut-il sortir de l'Euro ?
4. Le recours au protectionnisme permettra-t-il de réindustrialiser la France ?
5. L'État peut-il résoudre la question du chômage en développant la croissance économique ?

Évaluer une argumentation

Une bonne argumentation doit-elle mobiliser des arguments favorables et des arguments défavorables ?

Faut-il privilégier la logique de la construction de l'argumentation au détriment de la richesse et de la nuance des arguments ?

La réponse ne peut être univoque, trop de paramètres - au premier desquels les objectifs de l'enseignant - entrent en jeu.

Pourtant, il semble primordial que les élèves prennent position, qu'ils sortent du conformisme consensuel du oui, mais... peut être..., en partie... ; non par goût du manichéisme mais parce que, in fine, il faut bien choisir. Les nuances viendront ensuite, notamment dans l'enseignement supérieur.

La recherche d'arguments favorables et défavorables ne doit être qu'une étape dans une démarche permettant d'aboutir à une conclusion logique et non une fin en soi.